



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2249

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lissieu

objet : Requalification de la RD 306 en entrée sud du centre-bourg - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

**Conseil du 6 novembre 2017****Délibération n° 2017-2249**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lissieu

objet : **Requalification de la RD 306 en entrée sud du centre-bourg - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Cette opération est inscrite à la programmation annuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

**I - Contexte du projet et situation géographique**

La RD 306, anciennement Route Nationale 6, est un axe majeur du nord-ouest de la Métropole, permettant notamment de relier Lyon à Villefranche-sur-Saône. Cette parallèle à l'autoroute traverse de nombreuses communes dont celle de Lissieu. Son centre-bourg patrimonial s'est constitué le long de cet axe, on y retrouve ainsi, de part et d'autre de la voie, les principaux commerces et équipements (Mairie, salle des fêtes...) de la commune.

Dans la continuité de son développement urbain, de nouvelles habitations sont en cours de construction à l'entrée sud du centre bourg de la commune (environ 250m). Or, les aménagements existants sur cette portion de la RD 306, largement dimensionnés pour le trafic routier, ne prennent pas en compte les circulations des modes actifs (piétons et cycles) et favorisent la pratique de vitesses excessives en entrée de ville.

Le projet d'aménagement doit ainsi permettre de répondre à l'enjeu principal de sécurisation des circulations afin d'accompagner le développement urbain et d'apaiser par un meilleur partage des espaces publics le centre bourg de la commune de Lissieu.

**II - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux**

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- affirmer le caractère d'entrée de ville
- apaiser la rue et améliorer le cadre de vie
- favoriser les liaisons modes actifs jusqu'au centre bourg

Pour répondre à ces objectifs le projet prévoit :

- la requalification complète de la rue de façade à façade avec une homogénéisation des revêtements en lien avec les aménagements existants dans le centre bourg ;
- la réalisation d'aménagement représentatif d'une entrée de centre bourg par la création de places de stationnement, d'alignement d'arbres et de traversées piétonnes ;
- l'adaptation du gabarit de la chaussée pour répondre à sa vocation d'axe de desserte des commerces et des futures résidences : suppression du terre-plein central, réduction de la largeur de la chaussée ;

- le partage de l'espace de la rue de manière équilibrée entre les usagers avec la création de cheminements continus et sécurisés pour les piétons et des aménagements cyclables ;
- la création d'un giratoire pour réduire efficacement la vitesse en entrée et sortie de bourg et sécuriser les circulations issues du chemin de la Carrière ;
- le remplacement du collecteur des eaux pluviales et la recherche de systèmes alternatifs pour collecter, stocker voir infiltrer les eaux pluviales.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux correspondant à ce programme est de 1 140 000 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention de la part de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cela nécessite le dépôt d'un dossier de demande de participation.

Parallèlement, la Commune va procéder au renouvellement de l'éclairage public et à la végétalisation des espaces verts.

### III - Individualisation d'autorisation de programme et calendrier

Le coût total de l'opération est évalué à 1 270 000 € TTC à la charge du budget principal.

Les études de maîtrise d'œuvre débuteront à la fin du 2<sup>e</sup> semestre 2017, pour un démarrage des travaux de voirie à l'été 2019 pour une durée de 10 mois environ.

Afin de financer les études préalables du projet sur 2016 et 2017, l'opération a fait l'objet de versement de crédits (37 250 € TTC) depuis l'autorisation de programme études globalisées.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 232 750 € TTC à la charge du budget principal pour le projet de requalification de l'entrée sud du centre-bourg de la Commune de Lissieu ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve

- a) - le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux,
- b) - la poursuite du projet visant la requalification de l'entrée sud du centre-bourg de la Commune de Lissieu.

### 2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux à mener dans le cadre de ce projet,
- b) - accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 – Création, aménagement et entretien de voirie n° 0P09O5105A pour un montant de 1 232 750 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 9 226 € TTC en 2017,
- 32 000 € TTC en dépenses 2018,
- 1 177 000 € TTC en dépenses en 2019,
- 14 524 € TTC en dépenses en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 270 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.**